

Compte-rendu du Bureau de la concertation du 3 mai 2007

Participants : Ville de Paris (R. Paque ; V. Fradon), Rénovation des Halles (G. Pourbaix), Parole des halles (J. Zedlaoui), Atelier des Halles (M. Collin), associations de commerçants (A. Laborde/Mme Thomas), garant.

- 1) Publicité sur le projet et la concertation : le garant rappelle sa position sur le déficit d'information de la population dont souffre la concertation. Il suggère à la Ville, à défaut de pouvoir envisager dans la période actuelle une réunion publique ou la diffusion publique d'une plaquette, qu'une publicité soit faite sur le site internet et la documentation qui s'y trouve sur le projet et sur les réunions de concertation.

R. Paque pense qu'aucune action de promotion ne peut être entreprise en période électorale, et qu'il faut prévoir plaquette et réunion publique en septembre. Pour les associations, cette question relève de la seule responsabilité de la Ville.

- 2) Circulation de l'information émanant des associations : le garant signale l'écart qu'il constate entre l'information circulant par messagerie entre les associations sur les sujets de la concertation, et celle qui parvient aux responsables de la Ville ; il lui semble que celle-ci est moins informée que ne pensent les associations sur les positions ou préoccupations prioritaires qu'elles expriment sous cette forme.
- 3) Calendrier des réunions de concertation :

- 21 mai, 17 h 45, GTT jardin, sur deux points d'ordre du jour : poursuite de la discussion sur le texte produit par la Mairie ; et « les jeux d'enfants ». Le premier point donnera l'occasion de définir les bases de la poursuite du travail de concertation, et son calendrier (il est rappelé qu'en tout état de cause une réunion doit être programmée après le résultat du concours). Pour plusieurs représentants associatifs, il importe que la Ville convainque qu'elle est disposée à tenir compte de ce qui se dit en concertation.

- 19 juin, GTT voirie (voirie souterraine, après la réunion du 4 avril, davantage consacrée à la voirie de surface, deux sujets liés). M. Collin rappelle le besoin d'une note problématique pour introduire la discussion, comme le réclame le garant à chaque fois.

- Programmation : d'une part, une réunion apparaît nécessaire, en septembre, pour évoquer, à l'initiative de la Ville, les aspects de la programmation sur le site hors « concours du carreau » (volumes dégagés par les modifications de la voirie souterraine et des accès, notamment) ; d'autre part, les associations signalent diverses questions en relation avec l'aménagement du site et de ses abords, sur les quelles lors de l'élaboration du PLU la concertation a été renvoyée à la rénovation des Halles (terrasses,...) : le garant demande à ces associations de proposer, avant la prochaine réunion du Bureau, une liste de ces questions.

- CPC : une réunion pourrait être organisée en septembre, pour ouvrir une nouvelle phase de la concertation : phase où la concertation pourrait être davantage

irriguée par l'information enfin diffusée sur le projet ; où des questions nouvelles de programmation devront être abordées (cf ci-dessus) ; où il faudra penser au suivi post-concours de la « nouvelle émergence ».

- 4) Compte-rendus des réunions de GTT : plusieurs associations se plaignent de la mauvaise qualité des CR (citation de propos anonymes, erreurs diverses par exemple dans le CR du GTT jardin du 6 avril) et souhaitent que leur relecture soit attentive.

Prochaine réunion du Bureau : jeudi 7 juin 2007, à 18 h 30.

Thierry Le Roy